

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > La parole à ... Pierre Chastellain
- > Société. Mobilité : facteur d'inégalité ?
- > Réglementation. Du neuf pour les taxis
- > Semaine de la mobilité. À ne pas manquer !
- > Chemins et sentiers. Sentiers.be vous propose son portail collaboratif
- > Association. « Les Risques du Samedi Soir » : pour la sécurité des jeunes
- > Rencontre annuelle des CeM. Tous dans le même bateau
- > Mobilité en chiffres. Petit bilan « CeM »

> sommaire





Journée de remise des « Certificats » aux lauréats du cycle (2006-2007) de formation de Conseillers en mobilité. Source : MET – D.434.

> La parole à ...

Pierre Chastellain, chargé de la formation de base des Conseillers en mobilité

À l'instant où j'écris ces lignes, l'été fait briller ses premières lueurs et annonce des jours où chacun pourra un peu relâcher la pression.

La parole que l'on me donne aujourd'hui, je voulais initialement m'en servir pour pousser un coup de gueule. Mais je n'en ai plus envie. Il sera bien assez tôt à la rentrée, lorsque chacun sera à nouveau d'attaque pour se battre pour une meilleure mobilité. Alors, j'ai décidé, tout simplement, de profiter de ces lignes pour vous dire MERCI. Merci aux CeM d'abord, qui font de la formation et de tout ce qui s'ensuit une aventure intense, hors du commun. Merci aux organisateurs, qui portent magnifiquement la démarche et la prolongent d'une manière si efficace, par le réseau et le centre de documentation. Et merci enfin à tous ceux qui interviennent dans le cours et qui en font un événement dont le rayonnement a largement dépassé les frontières de la Wallonie.

Merci à tous, du fond du cœur, et bon été, même si celui-ci sera déjà bien entamé lorsque vous lirez ces lignes.

Contact : Pierre CHASTELLAIN
Tél. : +41 21 652 55 55, pierre.chastellain@transitec.net

> Société

Mobilité : facteur d'inégalité ?

La mobilité revêt de multiples visages. Elle est par définition transversale. Il est une de ses facettes que nous évoquons trop peu souvent : il s'agit de sa dimension sociale. Celle-ci nous amène à poser un autre regard sur la thématique.

Tant la dispersion du logement que des activités et leur éloignement respectif ont rendu l'accessibilité des lieux de travail, de services, de loisir, ... de plus en plus contraignante pour certains. En outre, le monde du travail a fortement évolué : l'emploi est plus précaire, les temps partiels et les horaires décalés sont fréquents. Cette double fragmentation de l'espace et du temps voudrait que chacun soit extrêmement mobile. Or, l'organisation des transports en commun se rationalise davantage, pour desservir les zones plus densément peuplées, là où la demande est élevée, au détriment de celles où elle est faible. Et le recours à la voiture individuelle est devenu tout à fait impossible pour certaines personnes dont les moyens permettent à peine, voire même plus du tout, d'utiliser le bus ou le train.

Les recherches menées par Eric¹ Le Breton sont particulièrement intéressantes à cet égard. Sa thèse est la suivante. Le logement, la santé et la formation sont trois conditions de l'intégration sociale, explorées depuis longtemps et désormais bien connues.

Il faut aujourd'hui prendre en compte une quatrième condition, émergente dans notre société dispersée : la mobilité. Il propose une approche plus globale de cette problématique, pour en arriver à la conclusion que l'on pourrait hiérarchiser les groupes sociaux en fonction de leur « capacité à la mobilité ». Une démarche qui ouvre les yeux sur une autre manière de voir les choses, plus complexe et plus complète. Il faut d'abord en avoir conscience pour y être ensuite attentif.

Certains parlent même d'un « capital de mobilité » : capital dont disposent les individus au même titre qu'un capital économique, un capital social ou un capital culturel. En bas de cette hiérarchie se trouveraient les individus dont l'aire de déplacement ne dépasse pas quelques kilomètres autour de leur logement : des personnes qui n'ont pas de voiture, ne prennent pas le train, ...

Il distingue ainsi plusieurs catégories d'obstacles à la mobilité pour tous, auxquels nous ne sommes pas systématiquement attentifs. Notre capacité physique ou psychomotrice constitue une condition nécessaire à notre possibilité de nous déplacer : elle pose problème pour des personnes handicapées, âgées, voire incapables de maîtriser la conduite automobile. La cognition de l'espace requiert aujourd'hui de plus en plus de maîtrise : capacité de lire un plan, gestion d'informations multiples dans les gares, orientation dans des lieux non familiers, ... L'organisation de l'espace se complique de plus en plus et conduit certains à se perdre, car ils sont dépourvus de repères connus. Signalons encore que l'occupation de l'espace est également soumise à de multiples règles et sanctions qui prescrivent les comportements : utilisation du réseau de transport collectif, règles de déplacement du piéton, position du cycliste dans la circulation, ... Les assimiler n'est pas immédiat et simple pour tous. Et des décalages sont observés avec ceux qui ne savent pas lire, ne maîtrisent pas suffisamment la langue, n'ont pas les moyens d'acheter un billet de bus, de disposer d'un véhicule et ont des difficultés à intégrer les codes et règlements. Donc, une sorte d'aptitude à la mobilité, implicitement considérée comme acquise, s'ajoute aux contraintes spatiales et économiques.

¹ Cfr. l'intervention d'Eric Le Breton dans le cadre de la 360ème conférence de l'Université de tous les savoirs du 6 janvier 2006 « Mobilité et inégalités sociales » et son ouvrage « Bouger pour s'en sortir, mobilité quotidienne et intégration sociale », Armand Colin, Paris, 2005.

Notons encore, que depuis 5 ans, l'Institut pour la ville en mouvement (<http://www.ville-en-mouvement.com>) explore, sous la direction scientifique d'Eric Le Breton, les enjeux et les dimensions de la mobilité vers la formation et l'emploi. Après une première phase de travail consacrée aux demandeurs d'emplois et aux structures de travail social, il élargit ses questionnements au monde du travail et de l'entreprise. Le 21 novembre prochain, il organise notamment un séminaire en partenariat avec La Poste, Randstad et le Conseil national des missions locales et le magazine Liaisons sociales : « Pourquoi les entreprises doivent-elles prendre en compte la mobilité quotidienne des salariés ? »

En automne 2006, Bernadette Gany et Brigitte Ernon ont animé au sein de la Direction générale des Transports du MET une rencontre sur le thème de la mobilité pour un groupe de personnes prises en charge par l'asbl Les Semailles : personnes précarisées, émergeant au CPAS, avec revenus d'intégration, ... L'échange s'est porté loin des plans de mobilité, des objectifs de transfert modal, pour s'arrêter sur des questions d'accessibilité au quotidien : comment se rendre au travail, à l'administration communale, ... sachant que l'utilisation des transports en commun ou l'achat d'un vélo d'occasion constituent des dépenses difficilement envisageables.

Quelles réponses apporter ? Il est possible d'emprunter gratuitement les transports en commun pour se rendre à un entretien d'embauche. Mais il arrive que pour certaines personnes, la desserte ne permette même pas de s'y rendre. Des bus locaux, des taxis sociaux se mettent en place petit à petit dans les communes. Des bénévoles offrent ce service dans le cadre d'une centrale de mobilité par exemple. La mise sur pied d'ateliers vélos constitue aussi un élément de solution.

Il s'agit donc d'être attentif à tout mettre en œuvre pour faciliter cette aptitude à la mobilité, ensuite à prendre diverses mesures, à différents niveaux, permettant une accessibilité pour tous, dont un urbanisme qui lutte contre l'étalement urbain et veille à une localisation centrale et accessible pour tous des activités, composantes à court, moyen et long termes, mais aussi à apporter des réponses immédiates : décisives pour (re)trouver un emploi, ou tout simplement pour un minimum de vie sociale, indispensable à tous.



Source : PORTAL



Du neuf pour les taxis

En Région wallonne, le cadre juridique réglementant les services de taxis et de location de voitures avec chauffeur, hérité du fédéral lors de la régionalisation, est toujours d'application. Cependant, le secteur doit aujourd'hui faire face à une évolution des problématiques, à une augmentation et à une diversification de la demande et au développement de nouveaux services, forcément non intégrés à la réglementation actuelle et qui peuvent, en outre, créer une concurrence déloyale avec les services existants. Par ailleurs, la souplesse et la disponibilité de ce mode de transport, alliées à des exigences de confort, de sécurité et de professionnalisme, lui permettent de remplir un rôle important en matière de mobilité, complémentaire à celui des TEC. L'adaptation du cadre législatif datant de 1974 était donc indispensable.

Ainsi, un avant-projet de décret vient d'être adopté en troisième lecture par le Gouvernement wallon. Outre un recadrage des services existants, il crée deux nouvelles catégories sectorielles : le transport d'intérêt général et le taxi collectif.

En ce qui concerne le service de **taxis**, le système actuel reste d'application : ce sont les communes qui délivrent les autorisations et fixent les conditions d'exploitation. Afin de gérer la délivrance parfois anarchique de ces autorisations et ses implications négatives en terme de concurrence, le projet de décret limite le nombre d'autorisations à délivrer par les communes.

La réglementation relative aux services de **location de voitures avec chauffeur** est restée quasi inexistante jusqu'à ce jour, ce type de transport n'étant pas soumis à autorisation. Dès lors, ces services se sont souvent transformés en taxis « déguisés » exerçant leur activité en dehors de toute contrainte et de tout contrôle. Le

nouveau projet de décret soumet donc ces services à autorisation préalable de la Région wallonne et à une réglementation propre.

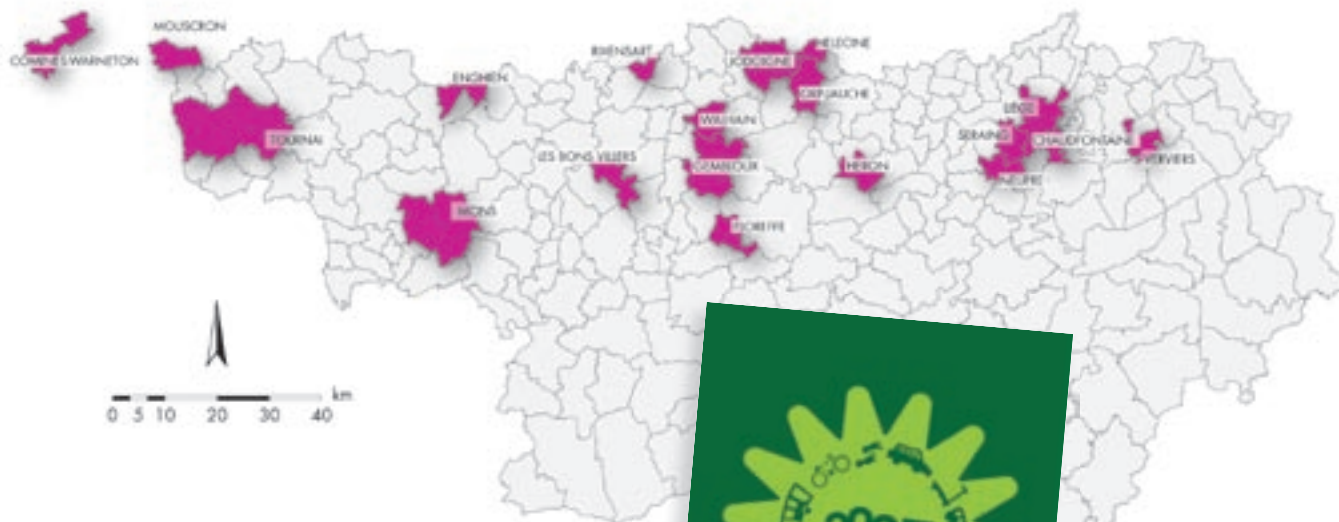
Le **service de transport d'intérêt général** existe déjà sous forme de « taxis sociaux » ou de « transports sociaux » en Région wallonne, principalement organisés par les communes ou les CPAS, mais aussi par des particuliers. Ces transports sont organisés à moindre coût pour des personnes âgées ou défavorisées. Ces initiatives souvent positives doivent néanmoins être encadrées, dans une certaine mesure, afin de ne pas concurrencer les taxis. Le projet de décret prévoit donc de leur imposer des conditions d'exploitation minimales ; il ne les soumet pas à autorisation mais leur rend obligatoire une déclaration préalable à la Région wallonne.

Enfin, grande nouveauté du décret, le **service de taxis collectifs** autorisera dorénavant un exploitant à prendre en charge, dans un même véhicule, plusieurs personnes à des endroits différents pour les amener à une destination commune. Le client paiera une place dans un véhicule et non plus un véhicule. Cela concerne notamment les navettes aéroports qui, actuellement, exercent leur activité en dehors de tout cadre juridique. Ce nouveau type de service devrait aussi permettre de mettre en place, en collaboration avec les TEC et en complément aux services réguliers, une sorte de « service de transport à la demande » soit en zones rurales, soit dans des tranches horaires moins bien desservies en transport public.

Le projet de décret sera adopté prochainement au Parlement wallon. Il faudra ensuite attendre ses arrêtés d'application, pour en connaître tous les aspects pratiques, permettant ainsi de réorganiser un secteur qui a un bel avenir devant lui en matière de mobilité pour tous.

Contact : Contact : Christiane CHERMANNE
Tél. : 081 77 31 51, cchermanne@met.wallonie.be





Projets locaux en faveur de la mobilité durable – Semaine de la mobilité, édition 2007. Source : <http://semaine.mobilite.wallonie.be>

> Semaine de la mobilité

À ne pas manquer !

Comme chaque année, dans toute l'Europe, la Semaine de la Mobilité se déroulera du 16 au 22 septembre et sera organisée en concordance avec le thème européen « Reclaiming streets for people » (Réinventons la rue), qui encourage la restitution des rues aux citoyens. Suivant la volonté du Ministre wallon des Transports, cette huitième édition de la Semaine de la Mobilité comportera deux volets complémentaires.

Le **volet régional** portera sur la promotion générale des principaux modes de transport alternatifs à la voiture particulière et sera basé sur l'outil de communication créé en 2006 : le « Passeport Mobilité ». Celui-ci sera l'élément incontournable de cette Semaine de la Mobilité.

Par rapport à l'année dernière, ce Passeport Mobilité a été quelque peu modifié pour mieux répondre aux attentes du public. Il propose des incitants à portée essentiellement régionale et contient en outre une information détaillée, à caractère didactique et pratique, sur les différents modes de transport mis à l'honneur : marche, vélo, covoiturage, carsharing et transports en commun. Le principal objectif du Passeport Mobilité est de permettre aux citoyens de tester un maximum de services.

Dès le 1er septembre, le Passeport sera disponible sur simple demande via le site <http://semaine.mobilite.wallonie.be> ou le n° vert de la Région wallonne. À partir du 10 septembre, il sera également diffusé dans les Maisons des TEC, les magasins Intermarchés et Ecomarchés et dans les Centres d'information et les Espaces de la Région wallonne. Pendant la Semaine de la Mobilité, il sera distribué lors des petits-déjeuners organisés dans cinq grandes villes de Wallonie.



Le **volet local**, quant à lui, vise à promouvoir et à assurer ainsi une bonne visibilité des mesures mises en place par les pouvoirs locaux afin de favoriser une mobilité plus durable et plus conviviale. En effet, la Région wallonne considère que les concrétisations des politiques menées localement en matière de mobilité doivent constituer le cœur de l'événement. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé auprès des 262 communes wallonnes.

Vingt d'entre elles ont été retenues. Il s'agit de : Chaudfontaine, Comines-Warneton, Enghien, Floreffe, Gembloux, Habay, Hérion, Jodoigne, Les Bons Villers, Liège, Mons, Mouscron, Neupré, Rixensart, Seraing, Tournai, Verviers et Walhain. Elles proposent des activités essentiellement destinées à encourager la marche et le vélo : redécouverte de ces deux modes de déplacement (balades, vélo-éducation, ...) et des infrastructures qui leur sont destinées. Des actions de sensibilisation seront également organisées (petits-déjeuners, stands mobilité, ...) à destination du grand public ou de publics plus ciblés tels que les élèves, les étudiants, les entreprises.

Une bonne occasion de tester différents modes de transport et de découvrir les services ou infrastructures mis en œuvre dans ces vingt communes.

Contact : Ariane DUKERS
Tél. : 081 77 31 33, adukers@met.wallonie.be
Nathalie LAZZARO
Tél. : 081 77 31 01, nlazzaro@met.wallonie.be
<http://semaine.mobilite.wallonie.be>



www.sentiers.be

Un site
collaboratif
sur les
chemins
et sentiers

Participez à son contenu

Le CeMaphore n°62 Août 2007

Source : <http://www.sentiers.be>.

> Association

À Malmédy, « Les Risques du Samedi Soir » : pour la sécurité des jeunes

L'A.S.B.L. « Les Risques du Samedi Soir » vise un objectif pédagogique : responsabiliser les jeunes à propos des risques qu'ils encourent lors de leurs sorties et les aider à les éviter. Elle a également mis en place certaines initiatives concrètes afin d'assurer leur sécurité. .

Une action de sensibilisation est ainsi entreprise en collaboration avec les écoles. Un film vidéo est présenté aux jeunes et suivi d'un débat.

Par ailleurs, l'association organise le retour des jeunes et des moins jeunes la nuit du réveillon, lors des grandes manifestations locales, mais aussi lors des nombreux bals « rhéto ». Entre 100 et 150 personnes sont alors reconduites à domicile en toute sécurité par des professionnels de la route. La présence de l'association est conditionnée au respect d'une charte de sécurité, qui vise à diminuer au maximum les risques liés aux sorties.

Les jeunes sont invités à s'inscrire avant le bal. Les responsables de l'association organisent dès lors les circuits des bus et taxis en fonction des demandes, en regroupant les destinations et en modulant les heures pour qu'un maximum de personnes soient transportées avec un minimum de véhicules.

Si, à l'occasion du réveillon par exemple, plus de 2.000 personnes sont chaque année transportées dans les régions de Waimes, Malmédy, Stavelot et Trois-Ponts, c'est surtout au niveau de l'organisation des retours des bals des jeunes que cette action doit être épinglée et devrait faire des émules. En additionnant l'ensemble des soirées où l'association est présente, c'est plus de 6.000 « ados » qui sont, chaque année, reconduits en toute sécurité, et ce, depuis 1992 !

L'action est soutenue par un budget de plus de 10.000 €. Les communes, les services club, les cartes de membres vendues par les jeunes, les cagnottes déposées dans les véhicules, les organisateurs de manifestations, les D.J. et le prélèvement de 0,60 € par entrée constituent l'essentiel du budget. Et depuis la création de l'association, aucun accident n'a bien sûr été déploré.

Contact : Berry GILIS, Ville de Malmédy
Tél. : 080 799 628, berry.gilis@publink.be



> Chemins et sentiers

Sentiers.be vous propose son portail collaboratif

Le site bien connu de tous ceux qui se sentent concernés par la protection, la promotion et la défense des chemins et sentiers d'accès public pour les usagers non motorisés vient de se muer en portail. En effet, conscients de la nécessité de partager initiatives, projets, expériences, ... en Région wallonne et plus largement encore, pourquoi pas, bien trop dispersés et mal connus aujourd'hui, il apparaissait indispensable de les rassembler en un même lieu, accessible à tous. Le site propose donc une collaboration sous la forme de la rédaction d'articles. Toutes les informations nécessaires sont disponibles quant aux modalités pratiques : charte rédactionnelle, ligne éditoriale, ...

Alors, bientôt nous saurons tout sur tout ce qui se passe en matière de chemins et sentiers ... de quoi informer, sensibiliser, encourager, stimuler et accroître l'efficacité de tous ceux qui commencent à se pencher sur la question et surtout tisser des liens et pourquoi pas un réseau. Et à ceux qui ont des choses à communiquer : à vos plumes !

Contact : <http://www.sentiers.be>

> Rencontre annuelle des CeM

Tous dans le même bateau !

C'est au centre Mercury à Liège que s'est tenue, le 22 juin dernier, la traditionnelle rencontre annuelle des CeM. Celle-ci a accueilli près de 160 participants.

La matinée fut consacrée à la problématique du transport de marchandises, en particulier par la voie d'eau. Les exposés ont d'abord recadré globalement le thème, rappelant son contexte et ses enjeux à l'échelle européenne et mondiale. Les actions menées en Région wallonne ont ensuite été présentées et, plus spécifiquement, celles qui intéressent le transport via les voies navigables. Plusieurs exemples de projets ont été développés, témoignant ainsi d'initiatives diverses : création d'un terminal à containers à Liège, transport des déchets, de la chaux et de la dolomie, sans oublier la charte des carrières de l'Ourthe-Amblève. Ce fut aussi l'occasion de rappeler aux communes le rôle, non négligeable, qu'elles ont à jouer en la matière.

L'après-midi, tous les CeM ont embarqué à bord du « Pays de Liège » pour une visite des installations du port autonome de Liège, afin de découvrir de l'intérieur ce monde fort méconnu et pourtant si important pour le développement économique et la protection environnementale de la Région wallonne. C'est aussi sur ce sympathique bateau que les certificats de CeM furent remis aux 62 nouveaux formés, par Pierre Chastellain et Dominique van Duyse.

Cette journée fut une fois de plus un moment privilégié de rencontre et de convivialité entre CeM de tous horizons et l'occasion d'échanger sur leurs préoccupations et projets respectifs.

CeM	NOMBRE
FORMÉS	+/- 700
ACTIFS	592
DONT FONCTIONNAIRES COMMUNAUX	211
DONT POLICIERS	102
DONT FONCTIONNAIRES RÉGIONAUX ET FÉDÉRAUX	96
DONT TEC ET SRWT	41
DONT SNCB	15
DONT MILIEUX ASSOCIATIFS	52
DONT AUTRES (INTERCOMMUNALES, PROVINCES, CELLULES MOBILITÉ, BUREAUX D'ÉTUDES, ...)	75

Source : MET – D.311.

> Mobilité en chiffres

Petit bilan « CeM »

Mais combien sont-ils et d'où viennent-ils ? En voici un bref aperçu. Ainsi, depuis 1998, 23 groupes de formation se sont succédés. Et le mouvement se poursuit puisqu'un nouveau cycle va démarrer en octobre. Il est aujourd'hui presque complet et le suivant est programmé pour 2008.

Signalons que sur l'ensemble des formés, tous ne sont pas ou plus « actifs » dans le domaine de la mobilité, même s'ils restent CeM et gardent leur sensibilité de CeM. Certains ont, en effet, changé de fonction, d'autres sont partis à la retraite, ...



Extrait de la réunion annuelle des CeM. Sources : ICEDD asbl et MET – D.434.



> Conseils de lecture

Stratégie de communication dans le cadre du suivi du Plan Communal de Mobilité de la ville de Mouscron : rapport final, ISIS, 02/2006.

Ce document clair et pratique d'une trentaine de pages attire l'attention sur l'importance de la communication dans les PCM. Il analyse l'élaboration de la stratégie, les cibles à atteindre ainsi que les vecteurs pour y parvenir. En dernière partie, le cas concret de Mouscron est détaillé.

Dawance Sophie, **Travailler en ville : comment promouvoir l'activité économique en milieu urbain ?**, Inter-Environnement Wallonie, (Dossier), 2006.

Les parcs d'activité économique en périphérie rencontrent un franc succès. À priori conçus pour accueillir des entreprises susceptibles de générer des nuisances pour le voisinage, les « zonings » séduisent aujourd'hui des entreprises qui auraient parfaitement leur place au cœur des villes. Parallèlement, les quartiers urbains se vident peu à peu de leur substrat économique. Leur revitalisation et l'utilisation parcimonieuse du territoire constituent donc des enjeux majeurs. Fort du témoignage des entrepreneurs et intercommunales du développement, ce dossier aborde les difficultés auxquelles l'entrepreneur doit faire face lorsqu'il s'implante en ville. Mais c'est davantage aux solutions qu'aux problèmes que ce dossier veut faire la part belle ... À partir d'exemples concrets, en Belgique et à l'étranger, il montre à quelles conditions la ville peut à nouveau séduire les entreprises.

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

> Humour



C'est avec déchirement et malgré les suppliques des badauds attendris que les propriétaires ont résolu de séparer l'enfant de la mère.

Photo de couverture : MET – D.434.

> L'Agenda

Du réseau

- Le 11 septembre 2007, formation continuée, **visite de la Communauté urbaine de Lille.**
- Le 1er octobre 2007, démarrage d'un cycle de **formation de base des CeM.**

Infos : Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32,
bernon@met.wallonie.be
Bernadette Gany, tél. : 081 77 30 99,
bgany@met.wallonie.be

Hors réseau

En Belgique

- Formations Gamah
Le 13 septembre 2007, « **SECU, quatre maillons pour un bâtiment accessible** », de 9h à 16h,
Le 20 septembre 2007, « **De la voirie piétonne au sentier de promenade, l'accessibilité piétonne est incontournable** », de 9h à 16h,
rue Achille Legrand à Mons.

Infos : info@gamah.be
<http://www.gamah.be>

- Le 5 octobre 2007, « **Les transports en commun ont-ils un avenir dans les déplacements domicile - lieu de travail** », de 8h30 à 14h à L'Aula Magna à Louvain-la-Neuve.

Infos : Cellule Mobilité de L'Union Wallonne des Entreprises
Tél. : 010 48 94 08
mobilite@uwe.be
<http://www.uwe.be/mobilite>

- Les 27 et 28 octobre 2007, « **Rendez-vous sur les sentiers** », week-end de réhabilitation des sentiers dans les communes.

Infos : Sylviane Gilmont, Inter-Environnement Wallonie
Tél. : 081 25 52 80
s.gilmont@iewonline.be
<http://www.iewonline.be>

À l'étranger

- Les 24 et 25 septembre 2007, **Sixièmes journées d'études « Bus propres »**, à Lille (France)

Infos : Ademe, Marie-Odile Petit
marie-odile.petit@ademe.fr

- Formations des Ponts et Chaussées
Les 16 et 17 octobre 2007, « **Connaître et réaliser les études de déplacements** », à Paris (France).

Infos : Ponts Formation Edition, <http://pfe.enpc.fr>

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32

Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@met.wallonie.be